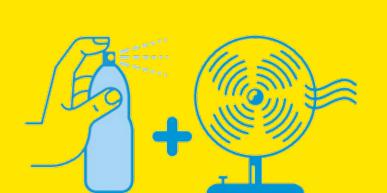
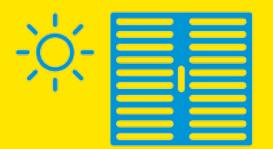


CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps et se ventiler



Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour



Donner et prendre des nouvelles de ses proches



Manger en quantité suffisante





BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15





AUSTIALIE - R.C.S. Paris B 378 899 363. Réf : DT08-032-17A



FICHE A CONSERVER



En cas d'alerte canicule déclenchée par le Préfet, le CCAS d'ANJOUTEY met en place des mesures spécifiques pour apporter conseil et assistance.

Vous pouvez vous inscrire ou inscrire l'un de vos proches avec son accord :

• PAR ÉCRIT EN RETOURNANT LA FICHE JOINTE.

NUMÉROS UTILES (appel gratuit depuis un poste fixe):

MÉDECIN TRAITANT	
SAMU	15
MÉDECIN DE GARDE	3966
POMPIER	18
HÔPITAL NORD FRANCHE COMTÉ	03 84 98 20 20
INFO CANICULE	0 800 066 666

NE SOYEZ PAS SEUL FACE A LA CANICULE N'HÉSITEZ PAS À VOUS FAIRE AIDER ET À AIDER APPELEZ LE CCAS AU 03 84 54 66 45

FICHE A NOUS RETOURNER

Cette démarche d'inscription sur le registre des personnes fragiles et isolées en cas de canicule est volontaire et facultative.

Elle s'inscrit dans le cadre de la prévention d'une éventuelle canicule* □ Autorise la commune à m'inscrire OU □ Demande à la commune l'inscription de la personne ci-dessous: Nom: Prénom: Date de naissance : □ Personne de plus de 65 ans □ Personne de 60 ans et inapte au travail □ Adulte handicapé Adresse:.... Bénéficiez-vous d'un service d'aide à domicile ? □ NON Si oui, lequel: A quel rythme...... Bénéficiez-vous d'un service de repas à domicile ? Si oui, lequel: A quel rythme....... Bénéficiez-vous d'une infirmière à domicile ? □ OUI □ NON Si oui, lequel: A quel rythme....... A Disposer vous d'une télé-alarme? □ NON Personne à prévenir en cas d'urgence Nom: Prénom:

Adresse:

Avez-vous prévu de vous absenter de votre domicile cet été?

	□ NON	
□ NE SAIS PAS (prévenir le CCAS en cas d'absence)		
Si oui, préciser vos périodes d'absences:		

- J'accepte d'être inscrit(e) dans un fichier informatique tenu de façon confidentielle par le CCAS
- J'accepte de communiquer toute modification me concernant postérieure à mon inscription
- J'ai bien noté que je peux demander à tout moment ma radiation de ce fichier

Coit à:	lo:
rali a	10
! WIL W	10

Signature:

A RETOURNER OU A RAPPORTER:

Par courrier:
MAIRIE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
1 RUE FRAIRIE
90170 ANJOUTEY

Loi du 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. Décret 2004-926 du 1er septembre 2004. Circulaire ministérielle du 28 mai 2010. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernant



^{*} Loi2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. Décret 2004-926 du 1er septembre 2004. Circulaire ministérielle du 28 mai 2010.